RECTIFICATION ET MODIFICATION DES LISTES

LISTE LXXV – PHILIPPINES

Communication du Secrétariat[[1]](#footnote-1)

Conformément au paragraphe 13 des Procédures pour l'introduction des modifications du SH2002 dans les Listes de concessions[[2]](#footnote-2), y compris les modifications adoptées en décembre 2010[[3]](#footnote-3), les modifications ci‑jointes de la Liste LXXV – Philippines[[4]](#footnote-4) sont distribuées en application de la Décision du 26 mars 1980.[[5]](#footnote-5) Le document ci‑joint a été établi par le Secrétariat et correspond à la teneur du fichier électronique SH2002, qui a été approuvé par les Membres à la session d'examen multilatéral tenue le 21 février 2019.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Si aucune objection n'est notifiée au Secrétariat dans un délai de trois mois à compter de la date du présent document, les rectifications et modifications de la Liste LXXV – Philippines seront considérées comme approuvées et seront officiellement certifiées.

Pages 3 à 84 – Offset (fichiers pdf et Microsoft Access/Excel joints; une version papier est disponible sur demande)

1. Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC. [↑](#footnote-ref-1)
2. Décision du 15 février 2005, WT/L/605. [↑](#footnote-ref-2)
3. Décision du 14 décembre 2010, WT/L/807. [↑](#footnote-ref-3)
4. En anglais seulement. [↑](#footnote-ref-4)
5. Décision du 26 mars 1980 relative aux procédures de modification et de rectification des listes de concessions tarifaires, GATT IBDD, S27/26. [↑](#footnote-ref-5)